

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 07-9894 / 101974
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
Décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
08.04.2007–31.12.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9838 / 100342
Manufacture Jaeger-Le Coultre, Branch of Richemont International SA,
1347 Le Sentier
ébauches transfert – mécanisme usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 20 F
15.04.2007–14.04.2010 (Nouveau permis)
- 07-9839 / 100457
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon
polissage / doucissage, usinage I et II, saphir, maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 1 F
20.02.2005–19.02.2008 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9837 / 110919
UBS SA, 1020 Renens VD
IT Infrastructure I8GQ Renens
besoins spéciaux de consommation
9 H, 15 F
01.05.2007–30.04.2010 (Nouveau permis)
- 07-9840 / 100457
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon
département saphir
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.04.2007–31.07.2007 (Nouveau permis)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

– 07-9834 / 109228

SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation
Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin

– Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2). –
Contrôle de la circulation aérienne à Alpnach, Bern, Buochs, Dübendorf, Emmen,
Genève, Locarno, Lugano, Meiringen, Payerne, Sion et Zürich. Voir point 1.4 en
page 2

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H

02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être
attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case
postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la
présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires,
il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature
du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant
la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat
d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31,
3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 avril 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.04.2007
Date	
Data	
Seite	2861-2863
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 548

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.